

Rapport et enquête pour un cadastre RDPPF complet

Autor(en): **Käser, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 42

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1044713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport et enquête pour un cadastre RDPPF complet

Le rapport final consacré aux moyens de rendre complet le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est désormais disponible en français et en allemand. C'est donc pour obtenir de premiers retours sur les adaptations préconisées qu'une enquête en ligne ciblant différents groupes directement concernés a été préparée dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Dans «cadastre» n° 41, avril 2023, l'article intitulé «Vers un cadastre RDPPF exhaustif – les mesures préconisées pour y parvenir» présentait les principaux résultats du projet pilote PP32-TG portant sur cette question. Le rapport final rédigé est désormais disponible, en français et en allemand, sous www.cadastre.ch → Services & publications → Publications.

Un groupe de travail (cf. encadré) se penche depuis l'automne 2022 sur les points que le Conseil fédéral a demandé d'examiner¹.

L'élimination des doublons avec le registre foncier et l'abrogation de l'article régissant la responsabilité ne soulèvent aucune contestation. Des variantes sont toutefois débattues pour alléger la mise en œuvre par le registre foncier et le cadastre RDPPF. Les discussions sont plus vives concernant le portail donnant accès aux informations foncières, restrictions liant les autorités comprises, resp. les compléments à apporter au cadastre RDPPF pour qu'il soit exhaustif, à savoir les restrictions de nature générale et abstraite et les restrictions indirectes. Il s'agit ici de restrictions ne déployant leur effet qu'au stade des procédures d'autorisation de construire concrètes.

Malgré les clarifications apportées par le rapport final du PP32-TG, la thématique abordée (rendre le cadastre RDPPF exhaustif) reste un terrain inconnu, si bien que de nombreux points doivent encore être éclaircis. C'est pourquoi la société INTERFACE Politikstudien, Forschung und Beratung AG a été chargée de réaliser une analyse coûts – bénéfiques étendue, basée sur une enquête en ligne menée auprès de groupes directement concernés, afin que la faisabilité des modifications à apporter à la législation apparaisse plus clairement.

Après des entretiens exploratoires avec des personnes sélectionnées, il s'agit à présent de rédiger l'enquête en ligne et de la valider par des tests. Dès qu'elle sera prête pour une large utilisation, elle sera communiquée aux groupes visés via les canaux appropriés (un Cadastre RDPPF-Express par exemple). Ce sera vraisemblablement le cas au mois de septembre de cette année. Permettez-moi d'ores et déjà de vous remercier de votre participation à l'enquête et de sa transmission aux personnes concernées.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

Groupe de travail sur les adaptations du droit des RDPPF dans la LGéo²

Office fédéral de topographie swisstopo

- Käser Christoph, direction
- Rey Isabelle, procès-verbaux

Accompagnement juridique

- Kettiger Daniel, kettiger.ch, rédacteur de la loi
- Küttel Anita, swisstopo

Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC)

- Moser Adrian, BS
- Spicher Florian, NE

Conférence suisse du registre foncier (CSRG)

- Gautschi Andrea, LU
- Huser Philipp, ZH

Autres spécialistes

- Graeff Bastian, , Union des villes suisses (UVS)
- Krebs Annekäthi, Association suisse des propriétaires fonciers (APF/HEV)
- Macrí Francesco, Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF)
- Moshe Amir, Die Brückenbauer
- Reinhardt Olivier, Fédération suisse des notaires (FSN)

¹ Article «Un bilan positif pour le cadastre RDPPF» dans «cadastre» n° 38, avril 2022

² Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation, LGéo) (RS 510.62)